

DELIBERATION N°13-2025 :

Projet d'établissement

Le **01 avril 2025 à 14h00** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 11
- Représentés : 4

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joel BONNAFFOUX, Madame Martine GARCIN, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jacques FRANCOU, Monsieur Marc BEYNET, Madame Bernadette SAUDEMONT, Monsieur Richard MAGNAN, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Madame Claire BARNEOUD, Madame Catherine ASSO

Avaient donné pouvoir :

*Monsieur François CHARPIOT à Monsieur Marcel CANNAT
Madame Muriel MULLER à Monsieur Marc BEYNET
Madame Chantal EYMEOUD à Madame Catherine ASSO
Monsieur Jean-Michel ARNAUD à Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD*

Vu le projet d'établissement annexé,

LE PRESIDENT

Le présent projet d'établissement est élaboré dans un contexte particulier pour le CDG 05. En effet, l'établissement a fait l'objet d'un rapport définitif de la Chambre régionale des comptes sur sa gestion en avril 2019 faisant état de plusieurs recommandations notamment quant à son organisation globale.

Suite, aux élections municipales de 2020 et au renouvellement du conseil d'administration, l'exécutif du centre a été modifié avec l'élection comme Président de Monsieur Marcel CANNAT, de trois puis quatre vice-présidences ainsi que la création d'un bureau élargi comprenant neuf membres.

Porté par la volonté de pleinement mettre en œuvre les différentes recommandations de la Chambre régionale des comptes, le Conseil d'administration a créé par délibération un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services ayant entraîné la prise de poste d'une nouvelle direction en 2022 chargée d'établir et de décliner, en relation avec les élus et les agents du CDG 05, le projet d'établissement présent pour le mandat qui s'achève en 2029.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le projet d'établissement annexé

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 15

Nombre de votes CONTRE : 0

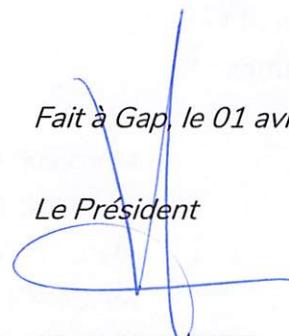
Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- D'approuver le projet d'établissement annexé

Fait à Gap, le 01 avril 2025

Le Président



Marcel CANNAT

Pour transmission :

- Représentant de l'Etat

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.